

Our French Lesson

AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANÇAIS.

La nouvelle direction de l'Abelle qui a à cœur la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désirant se perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs ancêtres, de pouvoir le faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent réclament leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Nous continuons aujourd'hui la publication de la première leçon.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the conservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their

ancestors, without taxing either their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall continue these lessons every day.

In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

(a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.

The method is designed:

(1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if

necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other difficulties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

ANECDOTES.

LE PEINTRE DAVID ET LE COCHER.

David avait exposé un de ses plus beaux tableaux et se trouvait par hasard confondu dans la foule qui l'admirait. Il remarqua un homme dont le costume annonçait un cocher de fiacre et dont l'attitude indiquait le dédain. "Je vois que vous n'aimez point" ce tableau, lui dit le peintre. — Ma foi, non. — C'est pourtant un de ceux devant lesquels tout le monde s'arrête. — Il n'y a pas de quoi. Voyez cet imbécile de peintre qui a fait un cheval dont la bouche est toute couverte d'écumé et qui, pourtant, n'a pas de mors. — David se tut; mais dès que le salon fut fermé, il effaça l'écumé.

EXERCICE.

1. Où se trouvait un jour le peintre David ? 2. Qui remarquait-il ? 3. Comment le cocher regardait-il le tableau ? 4. Qu'est-ce qui indiquait la profession de cet homme ? 5. Comment trouvait-il le tableau ? 6. Que pensait-on en général de ce tableau ? 7. Comment appela-t-il le peintre ? 8. Quelle reproche fit-il au peintre ? 9. Le cocher savait-il qu'il parlait à David lui-même ? 10. Que répondit David ? 11. Que fit le peintre dès que le salon fut fermé ? 12. Le cocher avait-il raison ?

"The coachman. Found himself by chance (=happened to be). "Mingled in a crowd." "Noticed. "Whose" costume. "Denoted. "A cabman. "And whose attitude. "Contempt. "At all. "Indeed I don't. "However. "Before which. "Everybody stops. "That isn't anything. "Fool of a painter. "With froth. "Has no bit. "Said nothing (=se taire, to be silent). "But as soon as the salon (=art gallery) was closed. "Effaced (wiped out). "How did he like? "Was he right ?"

Les Tribunaux

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Nouveau procès

Mme. Lucette H. Lusk, veuve

de J. A. Chesse, vs. Sovereign Camp Woodmen of the World, réclamation, \$500.

Crescent City Building and Homestead Ass'n. vs. Veuve R. Alexander et als, saisie immédiate, \$2,174.85.

Joseph Giacomino vs. Salvador Serio, réclamation, \$105.

St. Charles Hotel Co. vs. Central Real Estate Co., Ltd., saisie provisoire, \$135.

Melle. Ellen R. Henry vs. P. F. Hommessey, saisie immédiate, \$2,250.

J. Gossmans' Sons vs. Thos. A. Robinson, reconnaissance de jugement, \$153.15.

Mme. Lucetta A. Lusk, veuve de J. A. Chesse, vs. American National Ins. Co., réclamation, \$104.

H. T. Cotton & Co. Ltd. vs. George Petard, reconnaissance de jugement, \$138.51.

Santa Oteri vs. N. O. & W. E. R. R. Co., réclamation, \$173.90; vs. la même, réclamation, \$155.95; vs. la même, réclamation, \$175.14.

Successions

Les successions suivantes ont été ouvertes, mercredi:

Lawrence Gerlinger, Scott Griffin, Maurice E. Garvey et son épouse, Mme. Madelin Haderman, veuve en premier mariage d'Etienne Larose, veuve en second mariage de Jean Coig; Mme. Ann Elizabeth Flood, veuve d'Edward Thos. Dobbs.

Margaret Hall demande l'émancipation.

PREMIERE COUR DE CITE

Nouveau procès

Gustave Seemance vs. Mme. C. M. Dupuy, réclamation, \$30.

Dixie Vehicle Mfg. Co. Ltd. vs. Carmelo Sanfilippo, réclamation, \$25.

Beauregard Furniture Co. Ltd. vs. H. Hopkins, réclamation, \$39.95; vs. Frank Buras, réclamation, \$19.95.

Maurice Bouede vs. Sam Mermetlon, réclamation, \$30.

L. Frank & Co. vs. F. Candeliers, réclamation, \$3.85.

Boydjian's Sons vs. Armand Hawkins Co., réclamation, \$83.35.

The Employers' Liability Assurance Corporation, Ltd. vs. Iron Warehouses, Inc., réclamation, \$100.

Garhart Dental Specialty Co. vs. Dr. A. E. Grau, réclamation, \$7.50; vs. Dr. Geo. Indest, réclamation, \$1.50.

Peter J. Guarino vs. John Siggro, réclamation, \$46.75.

Garstein E. Tarjusen vs. Henry Peters, réclamation, \$51.75.

Mrs. Kate Roth vs. F. Bowers, réclamation, \$67.50.

C. W. Bourgeois vs. Chas. Hoy, réclamation, \$17.

Samuel Robbins vs. Mary Elizabeth Shigley, épouse de Wm. E. Applegate, réclamation, \$72.54.

Mandville P. Arnoult, agent de Jo. P. Martinez vs. E. Taylor et al. in solido, réclamation, \$35.75.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

B. G. Carbajal à A. Hassenboller, bail de la bâtisse No. 12-16-18 Canal, pour 60 mois à \$175 par mois.

The Mercier Realty and Investment Co., à Sage Rose, bail de la propriété, No. 200-26 Dauphine, pour 5 ans à \$900 et \$1000 par mois.

Ernest A. Carrere Co. Ltd., à Mme Andrew Reilly, lot Industry, Duels, N. O. et Allen, \$244. — Burns.

Mme Chas. F. Sauer à Union Homestead Assn., lot Mandeville, Royal, Dauphine et Espagne, \$600. — Gurley.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$600. — Gurley. City Realty Co., à Annie Cutsler, 3 lots Verbeia, Violet, Oleaner et Jasmine, \$240. — Soulat.

Joseph Picone à George T. W. Muller, lot Broad, O'Reilly, Aubrey, et White. — Meunier.

William N. Grunewald à Horace J. Clark, 2 lots Music, Arts, Carnot et Lombard, \$1300.

Mme Joseph O. Schwartz à Mme Frank E. Davison, portion Philip, Camp, Première et Magazine, \$1500.

Olivier Land and Impt Co. Ltd. à Adam Sickinger, lot Newton, Diana, Behrman et Numa, \$500. — Humphreys.

Brown Realty Co., Ltd. à Mlle Alma Goebel, 2 lots Nelson, Copernicus, Farragut et Barataria, \$100. — Mahoney.

Oliver Dorsey à Abraham M. Polasky, bail de la propriété No. 321 Opelousas ave., pour 2 ans à \$30 par mois.

Pine Grove Realty Co. Inc., à Edward Foster, lot Brooklyn, Homer, Teche et Newton, \$627.90. — Stafford.

William E. Mount à Will Haley, 2 lots Broadway, Audubon, Carrollton et St. Charles, \$6000. — Stafford.

Succession de Abner A. Parker à Jas. A. Brennan, 3 lots Ferdinand, Gen. Hood, Walnut et Audubon, \$2160. — Davey.

Le même à Mme William Markel, lot Gen. Hood, Ferdinand, Walnut et Audubon, \$695. — Davey.

Même à Joseph C. Maurer, 2 lots Ferdinand, Gen. Hood, Wal-

nut et Audubon, \$1580. — Davey.

Même à Richard H. Baumbach, 2 lots dans l'ilet ci-dessus, \$1400. — Davey.

Même à Edwin L. Markel, lot dans l'ilet ci-dessus, \$725. — Davey.

Bureau des Hypothèques.

Westley Griffin à R. Schwartz, \$490.50, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Tulane, Broad, Gravier et Dorgenois. — Parsons.

Louis H. Fairchild à D. B. H. Chaffr, \$10,000, 1 billet, 6 mois, 6 pour cent, portion Prytania, Melpomene, Terpsichore et Coliseum et lot St. Joseph, Carondelet, Saint Charles et Julia. — Gurley.

Geo. W. Charlton à Commercial Germania Trust & Savings Bank, \$2200, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, portion Neron, Burdette, Adams et Mobile. — Walshe.

Peter H. Grun à Frank B. Twomey, \$1000, 2 billets, 1 an, 7 pour cent, lot Dryades, Baronne, Première et Seconde. — Danziger pour Dreyfous.

Jas. A. Brennan à Thos. Johnson, \$720, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, 3 lots Ferdinand, Gen'l Hood, Walnut et Audubon. — Davey.

Charte.

United Photo Plate Co. Inc., capital \$15,000. — Byrnes.

Guillaume s'attendrit

Proclamation à l'Allemagne envahie

Tous les jours en Angleterre on capte des dépêches expédiées de Berlin par télégraphie sans fil. C'est sans doute par ces voies que l'on a connu à Londres le télégramme suivant qui Guillaume II a expédié de son quartier général:

L'affliction qui pèse sur mes loyales provinces de la Prusse orientale, à la suite de l'invasion de troupes hostiles, me remplit de douloureuse sympathie. Je connais trop bien l'infaillible courage de mes populations de la Prusse orientale pour douter de leur ardeur à offrir leur biens et leur sang pour la grandeur de la patrie.

Ne s'arrêtant pas aux terreurs de la guerre, elles mettront leur confiance dans l'infléchissable armée et devront espérer, sans défaillance, dans l'aide du Dieu vivant qui, jusqu'ici, a prêté à la nation allemande une si puissante assistance dans sa juste cause et pour sa défense.

Rien ne pourra ébranler leur confiance dans la patrie. Comme une preuve de la gratitude de la

patrie, mon vœu est que tout ce qui est possible soit fait pour relever la détresse présente de la Prusse orientale et pour secourir ceux qui ont été arrachés à leurs maisons et qui sont privés de pouvoir penser à regagner leur foyer.

J'ai, en conséquence, donné des instructions au ministre d'Etat pour qu'il coopère, avec les différents départements administratifs de l'Etat et les Sociétés privées, et qu'il prenne de promptes mesures pour me faire savoir ce qui peut être fait.

WILHELM II.

Le Kaiser, le Lohengrin aux proclamations ardentes, en arrive au ton pleurant. Il sait en effet que malgré "l'infaillible courage" de ses populations de la Prusse orientale, toute la province est aujourd'hui virtuelle-ment au pouvoir des Russes.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Prosper A. Le Blanc. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,179 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Robert L. Blanc et Louis E. Gaudin, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. CARROLL, HENDERSON & CARROLL, Avocats. sept 24 — oct 3

Succession d'Ignacio Randazzo. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 94,533 — Division D — Attendu que Mlle Lillie Randazzo, à femme sole, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Ignacio Randazzo, décédé, intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits à réclamer dans cette succession d'avoir à déclarer dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. GUS LEMLE, W. CATESBY JONES, Avocats. sept 23 — oct 3

Succession de Mme Marie E. Lawrence. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,756 — Division A — Attendu que Joseph Worley, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Marie E. Lawrence, décédée, intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits à réclamer dans cette succession d'avoir à déclarer dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. M. S. MAHER, Avocat. sept 23 — oct 3

Succession de Mlle Marie Eliza Wilder. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,735 — Division E — Attendu que Thomas F. Wilder de la Nouvelle-Orléans, Lic., a présenté une pétition à la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mlle Marie Eliza Wilder, décédée. Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits à réclamer dans cette succession d'avoir à déclarer dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. BENJAMIN JONES, Avocat. sept 17 — oct 26

SPORTSMEN'S SPECIAL

FRISCO LINES

LOUISIANA SOUTHERN R. R. (N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach

5:00 A. M. 6:05 A. M.

Départ Shell Beach Ar. Nouvelle-Orléans

4:10 P.M. 5:15 P. M.

Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00

Aller et Retour

SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix.

Appât sur les lieux à Shell Beach.

Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.